N° 015-2025-ATDB



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussignée, Mme Anita GUILLONNEAU

Association: Comité d'Animation

Domiciliée à Saint-Julien-des-Landes

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de **2ème catégorie rue du Fief zone de loisirs le Fief des Rainettes à Saint Julien des Landes**

Le jeudi 24 juillet 2025 de 18h à 1h du matin le vendredi 25 juillet Pour le motif : concert jaunay'stivales

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 7 juillet 2025 Signature

ARRÈTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Joël BRET, Maire de Saint de Saint Julien des Landes

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique.

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-l et L.3335-4 du Code de la Santé Publique.

Vu la demande ci-dessus,

ARRETÉ:

Article unique -

L'association Comité d'Animation représentée par Mme Anita GUILLONNEAU est autorisé à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie à la zone de loisirs le Fief des Rainettes

Le jeudi 24 juillet 2025 de 18h à 1h du matin le vendredi 25 juillet Pour le motif : concert jaunay'stivales

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Julien des Landes, Le 7 juillet 2025 Le Maire,

Joël BRET

